

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

NUTRA B SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS OVINS EQUINS PORCINS CHIENS CHATS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque mL contient :

Substance(s) active(s) :

Thiamine⁽¹⁾ 50,00
..... mg

(sous forme de chlorhydrate)

Pyridoxine⁽²⁾ 50,00
..... mg

(sous forme de chlorhydrate)

Nicotinamide⁽³⁾ 50,00
..... mg

Acide ascorbique..... 50,00
..... mg

(1) Vitamine B1

(2) Vitamine B6

(3) Vitamine B3/Vitamine PP

Excipient(s) :

| Composition qualitative en excipients et autres composants | Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire |
|--|--|
| Alcool benzylique (E1519) | 9,00 mg |

| | |
|---|---------|
| Chlorocrésol | 1,00 mg |
| Edétate disodique | 0,25 mg |
| Propylèneglycol (E1520) | / |
| Sorbitol liquide (non cristallisable) | / |
| Hydroxypropylbétadex | / |
| Acide chlorhydrique concentré (pour l'ajustement du pH) | / |
| Hydroxyde de sodium (pour l'ajustement du pH) | / |
| Saccharine sodique | / |
| Arôme caramel | / |
| Arôme anis | / |
| Eau purifiée | / |

Solution injectable claire et jaune.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Bovins, ovins, équins, porcins, chiens, chats.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement des carences en vitamine B1, vitamine B6, vitamine PP et vitamine C.

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Diluer le médicament vétérinaire en soluté salin ou glucosé avant son administration par voie intraveineuse chez le cheval, espèce chez laquelle toute autre voie est à proscrire, et par voie sous-cutanée chez les chiens et chats, afin d'éviter tout phénomène d'intolérance.

Pratiquer des injections intraveineuses très lentes en raison des réactions que peut engendrer la vitamine B1 par cette voie.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Bovins, ovins, équins, porcins, chiens, chats :

| | |
|---|--------------------------------------|
| Fréquence indéterminée (ne peut être estimée à partir des données disponibles) : | Phénomène d'intolérance ¹ |
|---|--------------------------------------|

¹après administration intraveineuse, en raison de la présence de la vitamine B1.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

En l'absence de données chez les espèces cibles, l'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intramusculaire (bovins, ovins, porcins)

Voie sous-cutanée (chiens, chats)

Voie intraveineuse (équins, bovins, ovins, porcins).

Posologie :

Bovins adultes : 20 à 30 mL par voie intramusculaire ou intraveineuse.

Equins adultes : 20 à 30 mL par voie intraveineuse en perfusion.
Veaux : 10 mL par voie intramusculaire ou intraveineuse.
Poulains : 10 mL par voie intraveineuse en perfusion.
Ovins, porcins : 5 à 10 mL par voie intramusculaire ou intraveineuse.
Chiens, chats : 3 à 5 mL selon la taille par voie sous-cutanée.

Pratiquer deux injections à 24 heures d'intervalle.

Par voie intramusculaire, limiter le volume en chaque point (5 à 10 mL selon la taille de l'animal).

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Non connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Bovins, ovins, équins :

Viande et abats : Zéro jour.

Lait : Zéro heure.

Porcins :

Viande et abats : Zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QA11EB.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La vitamine B1 (chlorhydrate de thiamine) est indispensable à la nutrition du système nerveux, des muscles et des glandes. Elle intervient dans le métabolisme des glucides au cours de la contraction musculaire. Sa carence provoque une accumulation des déchets toxiques, provenant de la dégradation incomplète des glucides dans le sang et les tissus, causant d'importants désordres au niveau du système nerveux central.

La vitamine B6 (chlorhydrate de pyridoxine) intervient dans le métabolisme d'acides aminés. Elle est indispensable dans le métabolisme du tryptophane et joue donc un rôle dans la constitution de l'hémoglobine. Elle mobilise également le glycogène hépatique et intervient dans les contractions musculaires et cardiaques.

La vitamine B3 (vitamine PP) correspond à deux molécules : la niacine et son amide, la nicotinamide. C'est le précurseur du NAD⁺ (nicotinamide adénine dinucléotide) et du NADP⁺ (nicotinamide adénine dinucléotide phosphate). Elle est nécessaire comme cofacteur d'oxydoréduction au métabolisme des glucides, des lipides et des protéines.

La vitamine C est un cofacteur enzymatique impliqué dans un certain nombre de réactions physiologiques (hydroxylation). Elle est requise dans la synthèse du collagène et des globules rouges et contribue au système immunitaire. Elle joue également un rôle dans le métabolisme du fer en tant que promoteur de son absorption.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Non documentées.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre coloré de type II

Bouchon caoutchouc

Capsule aluminium

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE
10 RUE RAYMOND DAVID
92240 MALAKOFF
FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/9202376 9/1992

Boîte de 1 flacon de 50 mL
Boîte de 10 flacons de 50 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

17/02/1992 - 20/10/2011

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

31/05/2024

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).